

Drogues, enjeux internationaux



LE HASCHICH MAROCAIN, DU KIF AUX HYBRIDES

Kenza Afsahi*, Pierre-Arnaud Chouvy**

*Docteur en économie, laboratoire Clersé (Lille 1)

**Géographe, CNRS-Prodig, et créateur du site Internet www.geopium.org

En moins d'une décennie, le Maroc a vu, selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ses cultures de cannabis passer d'un maximum estimé de 134 000 hectares en 2003 [1] à 47 500 hectares en 2011 [2], soit une baisse de 65 %. Cette diminution des superficies cultivées aurait logiquement affecté le niveau de la production de haschich et le Maroc ainsi cédé sa place présumée de premier producteur illégal au monde à l'Afghanistan¹, sa production ayant officiellement décliné de 75 % entre 2003 et 2011 (de 3 080 tonnes à 760 tonnes). Cependant, en 2012, ces données, qui s'appuient sur des chiffres publiés par le Maroc, ont été ouvertement questionnées par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, qui a relevé des « anomalies » entre les estimations de production et les volumes saisis internationalement [3]. Alors que différentes sources confirment la baisse des surfaces cultivées, il est légitime de s'interroger sur la probable sous-évaluation de la production de haschich extrapolée sur la base des superficies cultivées. C'est cette hypothèse que ce numéro de

Drogues, enjeux internationaux souhaiterait vérifier², en confrontant, après un rappel de l'histoire récente du développement des cultures de cannabis au Maroc, les données quantitatives aux réalités du terrain, lesquelles se sont considérablement transformées ces dernières années, que ce soit en termes de hausse effective des rendements ou de teneurs en THC (tétrahydrocannabinol) que contient le haschich revendu sur le marché européen.

Du kif au haschich

Le kif et le haschich sont des dérivés du cannabis (*Cannabis sativa* L. et *Cannabis indica* L.) dont les

1. Classement de toute façon discutable ne serait-ce qu'au regard de la fiabilité des estimations afghanes, et de la large méconnaissance du reste de la production mondiale en Inde et au Népal principalement.

2. Pour ce faire, le présent numéro s'appuie sur une recherche menée par les auteurs en 2013 (programme européen Linksch) en France, en Espagne et au Maroc, sur la base d'une méthode mixte associant données quantitatives (bibliographie, rapports officiels, etc.) et qualitatives (interviews, entretiens semi-structurés, observation directe in situ, etc.).

PRÉAMBULE

À l'occasion de la sortie de son premier numéro, *Drogues, enjeux internationaux* s'était penché sur les mutations de la géopolitique du cannabis en Europe du fait du fort développement d'une production locale d'herbe portée notamment par l'essor du phénomène des *cannabis factories*. Ces évolutions de l'offre ne sauraient toutefois se limiter au continent européen, puisque le Maroc, deuxième producteur mondial de résine de cannabis d'après l'ONUDC, est également le théâtre de changements importants qui affectent directement les marchés européens, principaux consommateurs du haschich marocain.

Ces mutations demeurent toutefois difficiles à cerner et à analyser car de nombreuses questions se posent, et, en premier lieu, celle de l'évaluation de la production marocaine de haschich faite par l'ONUDC. Celle-ci semble en effet nettement sous-évaluée au regard des quantités saisies au Maroc et en Europe. L'autre grande question est relative aux évolutions des taux de THC (tétrahydrocannabinol) de la résine circulant en Europe.

L'ambition de ce huitième numéro de *Drogues, enjeux internationaux*, fondé sur une minutieuse enquête de terrain réalisée notamment dans le Rif par les deux auteurs, est donc d'apporter des éléments de réponse à certaines interrogations. À la lumière de ce travail, il apparaît que la production de haschich connaît depuis quelques années des transformations notables, avec l'introduction de variétés hybrides, vraisemblablement importées d'Europe, beaucoup plus productives, qui permettent aux producteurs de compenser largement la forte diminution des superficies cultivées constatée depuis le pic de l'année 2003. Un phénomène qui permettrait d'expliquer également la hausse significative des teneurs en THC de la résine rapportées par plusieurs pays de l'Union européenne, dont la France. Une grave question demeure toutefois en suspens, celle que pose, pour des milliers d'agriculteurs rifsains, la monoculture intensive du cannabis, qui épuise sols et réserves aquifères.

Laurent Laniel
(Observatoire européen des drogues et des toxicomanies)

plantes femelles sont les meilleures productrices de cannabinoïdes, les substances chimiques qui confèrent à la marijuana et à la résine leurs effets psychotropes. Le kif désigne aussi bien la préparation du cannabis destiné à être fumé que la plante elle-même, tandis que le haschich désigne la résine fabriquée à partir de la plante. Le Maroc est un producteur de kif et de haschich, bien que très peu de kif y soit encore cultivé et consommé et que seul le haschich soit exporté [4]. Selon le botaniste spécialiste du cannabis Robert Connell Clarke, la variété kif, une *sativa*, aurait évolué au cours des deux ou trois dernières décennies lors de la transition entre la production du mélange à fumer kif et celle de haschich [5].

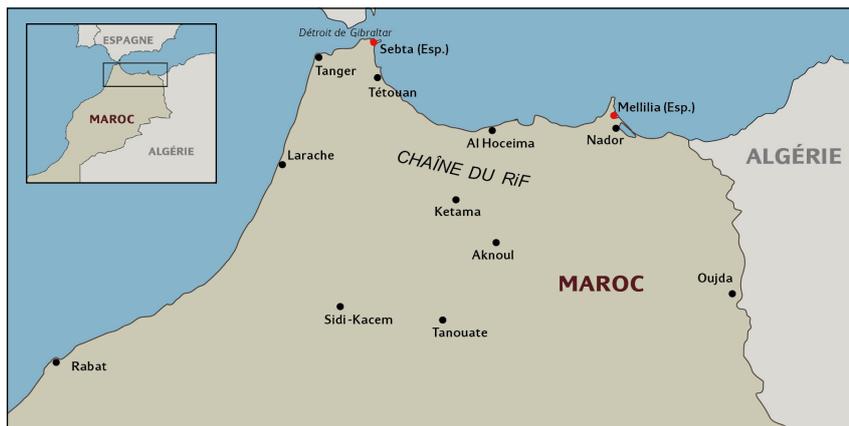
La rupture des années 1980

Alors que le kif a longtemps fait l'objet d'une culture traditionnelle, principalement sur de petites parcelles, dans le cadre d'une autoconsommation où la qualité primait sur la quantité, le passage à la production de masse d'un haschich destiné à l'Europe [6, 7], dans un contexte national de crise économique, particulièrement ressentie dans la région du Rif, et de hausse accélérée de la demande européenne de haschich dès les années 1960³, aurait profondément changé la donne, avec une extension importante des superficies cultivées [5]. Ainsi, au début des années

1980, des intermédiaires marocains et étrangers introduisirent vraisemblablement de nouvelles variétés de cannabis originaires du Proche-Orient et peu gourmandes en eau [8]. Pour certains spécialistes, la variété de kif qui dominait ces deux dernières décennies serait le résultat d'un croisement entre la souche primitive du kif et la variété libanaise, probablement introduite au Maroc en même temps que la technique de production du haschich⁴. Quoi qu'il en soit, avant que le kif ne soit cultivé dans le but de produire du haschich, les plants étaient larges et bien fournis en branches ; ils étaient répartis à bonne distance les uns des autres sur des parcelles adéquatement fumées (engrais) et correctement alimentées en eau.

Les trois variétés traditionnelles, la *ktami*, la *zerwali* et la *gnawi*, nécessitaient en effet toutes d'être irriguées [9]. En 1988 déjà, Robert C. Clarke insiste sur l'aspect frêle et pauvre en branches des plants de kif qu'il observait dans le Rif : selon lui, les qualités du kif traditionnel avaient alors déjà été perdues par les cultivateurs modernes et la qualité du haschich produit s'en était très vite ressentie [5].

Le nord du Maroc



Repères historiques

Le cannabis ne fut vraisemblablement introduit au Maghreb qu'avec les invasions arabes du VII^e siècle mais les connaissances relatives à l'histoire de sa culture dans le Rif sont extrêmement limitées dès lors que la région septentrionale du Maroc, bordée par la Méditerranée, est longtemps restée isolée, sa population berbère en ayant interdit l'accès jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Au Maroc, le kif, de l'arabe *kayf* pour « plaisir », désigne tant la plante que le mélange de cannabis et de tabac traditionnellement fumé dans les pipes *sebsi*. La plante de cannabis appelée kif est une variété locale adaptée au stress hydrique de la région septentrionale du Rif dans laquelle elle est cultivée depuis plusieurs siècles. Le kif serait une souche primitive (*landrace* en anglais), c'est-à-dire un vieux cultivar⁵ que l'isolement géographique aurait laissé évoluer en fonction de son environnement naturel et culturel (techniques de culture et sélection pour des usages particuliers).

Augmentation puis baisse des superficies

La rupture inaugurée au début des années 1980 avec l'essor de la production de haschich a donc été déterminante. Dès lors, les superficies vont énormément augmenter. Elles atteignaient vraisemblablement 10 000 hectares à la fin des années 1970 [10], 25 000 hectares au milieu des années 1980, puis, après leur extension jusque dans les provinces

3. C'est cette demande européenne qui est très probablement à l'origine du passage de la production de kif à celle de haschich.

4. Entretien avec un spécialiste du cannabis désirant préserver son anonymat.

5. Variété d'une espèce végétale obtenue artificiellement, notamment par sélection, et cultivée.

de Larache, à l'ouest, et d'Al-Hoceima, à l'est, 60 000 hectares en 1993 et 75 000 en 1995 [4]. Les conflits alors en cours en Afghanistan [11] et au Liban (occupation de la Bekaa par la Syrie) ayant affecté leurs productions respectives auraient aussi contribué au renforcement de la production marocaine. En 2003, la première des trois enquêtes menées conjointement par l'ONUDDC et les autorités marocaines révélait que les cultures de cannabis s'étendaient sur 134 000 hectares, pour une production estimée à 3 080 tonnes de haschich [1]. Cette année allait marquer le pic historique en termes de cultures et de production. En effet, dès 2005, la troisième et dernière des enquêtes conjointes de l'ONUDDC et des autorités marocaines faisait état de 72 500 hectares de cannabis dans le Rif, pour une production estimée à 1 066 tonnes de haschich [12]. L'ONUDDC expliquait alors la chute des superficies cultivées et de la production de haschich par des épisodes de sécheresse récurrents, ainsi que par le renforcement des campagnes de communication et des opérations d'éradication forcée menées par les autorités marocaines consécutivement à l'officialisation des estimations de 2003.

■ Une production actuelle sous-estimée ?

Le bureau marocain de l'ONUDDC ayant fermé en 2006⁶, les estimations post-2005 furent publiées dans les rapports annuels mondiaux de l'ONUDDC sur la seule base des données marocaines et sans détail quant à la conduite ou non d'enquêtes annuelles ou de l'adoption d'une méthodologie différente. L'ONUDDC indiqua donc que 60 000 hectares avaient été récoltés (cultures après éradication) en 2009 et en 2010, puis que 47 500 hectares l'avaient été en 2010, 2011 et 2012 (760 tonnes de haschich)⁷ [2]. Quelles qu'aient été les méthodes d'enquêtes marocaines, des anomalies et incohérences apparaissent : la chute importante (- 75 % entre 2003 et 2011) de la pro-

Culture de cannabis dans le Rif (variété hybride *khardala*), Maroc.



© Pierre-Arnaud Chouvy

duction de haschich (vraisemblablement extrapolée au regard de celle des superficies cultivées) était loin d'être corroborée par la faible baisse des volumes saisis internationalement. En 2009, les saisies de haschich réalisées au Maroc et dans divers pays essentiellement européens, dont l'Espagne, porte d'entrée de la résine marocaine dans l'Union européenne, dépassaient les quantités estimées avoir été exportées la même année. Ainsi, l'agrégation des résultats des saisies en Espagne et au Maroc en 2009 et la mise en rapport de leur total (631 tonnes) avec la production estimée (760 tonnes) faisaient apparaître un taux d'interception de 83 %⁸ ne laissant qu'une quantité de haschich en circulation visiblement trop faible (129 tonnes) pour les saisies des pays tiers et l'alimentation du marché européen et extra européen [3]. Dans le même temps, les polices des stupéfiants européennes semblaient s'accorder à penser, au vu des volumes saisis, que la production de haschich marocain de ces dernières années serait probablement sous-estimée. Toutefois, toutes les sources consultées (police, chercheurs indépendants, journalistes, agences de développement) convergent sur le fait que la réduction des superficies cultivées au Maroc a été importante au cours de la dernière décennie⁹[13].

■ Hausse des taux de THC

Il n'y a toutefois pas que les volumes de résine produits qui suscitent des interrogations. En effet, la dernière décennie a vu les conditionnements du haschich marocain saisi en Europe changer et les taux de tétrahydrocannabinol (THC)¹⁰ augmenter. Les polices des stupéfiants européennes ont remarqué lors des saisies des

6. Le bureau marocain de l'ONUDDC a vraisemblablement fermé à la suite de désaccords avec les autorités du pays. La version finale du dernier rapport a mis deux ans à être publiée, sans toutefois avoir été débarrassée de certaines incohérences : ainsi, les données 2005 font état de superficies éradiquées largement supérieures aux superficies cultivées. Sur les 15 160 hectares éradiqués en 2005, 12 000 l'auraient été dans la province de Larache, soit trois fois plus que les 3 917 hectares supposément cultivés (ONUDDC, 2007 : 9).

7. On ne manquera pas de noter la constance parfaite des superficies cultivées et des quantités de haschich produites entre 2010 et 2012.

8. Un taux qui aurait été multiplié par huit entre 2003 et 2009, alors que les méthodes de saisies n'ont pas connu d'innovations révolutionnaires.

9. C'est d'ailleurs ce que les auteurs sont en mesure de confirmer sur la base d'observations directes et répétées menées à travers le Rif entre le début des années 2000 et 2013 : les superficies cultivées en cannabis ont été très nettement réduites hors de la zone de production historique du Rif central. Confirmer ou infirmer les estimations officielles marocaines est bien sûr impossible sur cette seule base, mais il est raisonnable d'affirmer que les cultures de cannabis ont visiblement diminué dans le Rif au cours de la dernière décennie.

10. Molécule non alcaloïde, principale responsable des effets psychotropes du cannabis.

dernières années que les « savonnettes » de 250 grammes (grande majorité des conditionnements des années 1980 et 1990) avaient tendance à disparaître et à être remplacées par des boules (de taille variable : de la tomate au petit melon) de 200 grammes, des tablettes de 100 grammes et des boulettes en forme d'olives de 10 grammes¹¹. Ces différents conditionnements révèlent des qualités de produit et des prix variables. Actuellement, les « olives » de haschich représentent en général la meilleure qualité sur le marché. Mais c'est bien la hausse importante des taux de THC des résines de cannabis saisies dans l'Union européenne, et notamment en France, qui indique depuis plusieurs années maintenant que la production marocaine de haschich est sujette à certaines transformations. En effet, l'analyse d'une partie des échantillons saisis en France a montré une augmentation des taux de THC moyens de 8 % lors des années 1980 et 1990 à 10 % en 2007, 12 % en 2011, 16 % en 2012 et plus de 17 % en 2013 (maximum de 39 % relevé en France) [14]. En

outre, d'après les données rendues publiques par l'Observatoire européen, les taux de THC de la résine de cannabis saisie ont aussi augmenté dans d'autres pays de l'Union européenne, et notamment en Espagne et aux Pays-Bas (respectivement 15 et 16 % en 2011)¹². Bien que le rapport mondial de l'ONU DC de 2011 ait noté cette hausse des taux de THC dans certains pays, aucune conclusion ou même hypothèse n'a pour l'instant été émise par l'agence onusienne, qui se contente de remarquer que les concentrations en THC de la résine marocaine ont baissé dans d'autres pays de l'Union européenne [15].

Renouveau du haschich marocain

Si les observations réalisées en 2013 dans le Rif permettent de confirmer la réduction de superficies cultivées en cannabis [13], elles révèlent aussi que cette réduction s'est faite de concert avec le remplacement

progressif du kif par divers hybrides. La majorité des parcelles visitées ou observées en 2013 étaient en effet cultivées avec des hybrides dont les dominantes *indica* différaient de l'apparence *sativa* du kif. Les hybrides désormais cultivés dans le Rif se distinguent aisément du kif : les plants hybrides sont riches en branches, trapus, chargés de sommités denses et lourdes, très aromatiques, alors que les *sativa* sont nettement plus élancés (le kif tout particulièrement) et distinctement moins fournis en branches et en sommités.

La substitution d'hybrides au kif peut expliquer pourquoi la production de haschich marocain aurait peu baissé, alors que les superficies cultivées ont bel et bien été réduites. Le recours aux hybrides explique aussi la hausse rapide et importante du taux moyen de THC de la résine marocaine, telle qu'observée sur les saisies dans divers pays de l'Union européenne. En effet, les entretiens menés auprès de cultivateurs de cannabis du Rif révèlent que les hybrides permettent d'obtenir des rendements à l'hectare en résine supérieurs à ceux du kif et que les effets psychotropes du haschich produit à partir de ces hybrides sont plus importants que ceux du haschich marocain traditionnel, ce qui correspond, selon eux, aux préférences actuelles des consommateurs européens.

Alors que des plants de cannabis de type *indica* avaient déjà été remarqués en 2004 par certains enquêteurs de l'ONU DC¹³, aucune mention de leur culture au Maroc n'a toutefois été faite dans aucun des trois rapports de l'agence onusienne sur le Maroc ou dans ses rapports mondiaux subséquents. Le recours à la variété dite « pakistanaise » au milieu des années 2000, première variété hybride introduite et cultivée commercialement au Maroc, avait pourtant été mentionné à un enquêteur de l'ONU DC en 2004.

Les filières suisse, néerlandaise et espagnole des hybrides

Alors que les variétés de cannabis hybrides étaient, à l'instar de la célèbre *skunk*, destinées aux cultures d'intérieur, en 1997 des hybrides d'extérieur font leur apparition dans la vallée du Tessin, en Suisse. D'après une source ayant participé au développement de ces hybrides en Suisse, où la culture du cannabis fut légale pendant sept ans (jusqu'en 2003), la tenue des Canna Swiss Cups (variante suisse des Cannabis Cups organisées à Amsterdam) à Berne à partir de 1999 serait à l'origine de la diffusion des premiers hybrides au Maroc (communication personnelle). Parmi les premiers hybrides suisses figurent la Walliser Queen (la reine du Valais), l'Alp King et la Red Valais, la première ayant remporté la première Canna Swiss Cup et ayant obtenu une deuxième place à Amsterdam la même année. La « pakistanaise » cultivée au Maroc au milieu des années 2000 pourrait bien être un hybride obtenu à partir de variétés *sativa* acclimatées en Suisse et de lignées pures afghanes (Afghani#1 ou Kush#1 par exemple). Les premiers hybrides à avoir été semés au Maroc pourraient aussi l'avoir été avec des semences importées des Pays-Bas ou de Belgique, le développement de variétés de cannabis hybrides ayant une longue histoire aux Pays-Bas où des Marocains ont longtemps tenu des *coffee shops*. Quoi qu'il en soit, des semences d'hybrides sont désormais importées d'Espagne, notamment par des cultivateurs marocains, les producteurs espagnols de semences de cannabis concurrençant depuis plusieurs années leurs homologues néerlandais (entretiens en Espagne et au Maroc avec des cultivateurs de cannabis importateurs de semences espagnoles).

11. Communications personnelles : police et dealers, 2013.

12. <http://www.emcdda.europa.eu/stats/archive>.

13. Communication personnelle.

À ce stade, les connaissances relatives à la nature des hybrides cultivés au Maroc, ainsi qu'à l'origine des semences et à leurs modalités et réseaux d'importations, restent toutefois embryonnaires. Il est probable que l'essentiel de l'approvisionnement des cultivateurs en semences, achetées légalement en Espagne ou aux Pays-Bas, soit le fait d'intermédiaires marocains [16] et étrangers impliqués dans la production et/ou, dans le trafic de résine marocaine. Les entretiens réalisés avec des cultivateurs marocains indiquent aussi que la culture des hybrides est largement initiée de l'extérieur (Europe) par le biais de commandes spécifiques. Il ne fait enfin aucun doute, désormais, que les hybrides de *sativas* et d'*indicas* remplacent progressivement le kif sur les parcelles du Rif, ce qui a permis une hausse importante des rendements d'une résine dont la concentration en THC a, comme on l'a indiqué plus haut, doublé en dix ans (au vu des saisies européennes et notamment françaises).

Autres indices, la substitution d'hybrides au kif a également donné lieu à de nombreux débats et commentaires sur certains forums Internet spécialisés, les mentions de culture de « pakistanaise », de « mexicaine » et de « jamaïcaine » abondant dans les discussions. Google Earth affiche des photos datées de 2006 (données Exif), probablement de « pakistanaise » (compte tenu de l'aspect des plants et de la date des clichés), dans le centre du Rif. Enfin, un documentaire de 2010 réalisé par Strain Hunters (*Chasseurs de variété*), une filiale de Green House Seed Company, la plus célèbre banque de semences de cannabis des Pays-Bas (dont les hybrides remportent fréquemment la Cannabis Cup d'Amsterdam), a été consacré au développement de la culture de la « pakistanaise » dans le Rif¹⁴. Bref, depuis l'évolution des conditionnements du haschich jusqu'à l'augmentation de ses taux de THC en passant par les multiples mentions sur Internet d'hybrides cultivés au Maroc, les manifestations du renouveau de la résine marocaine ne manquent pas.

Une dizaine d'hybrides

Environ dix hybrides différents ont pu être identifiés dans les parcelles et auprès des cultivateurs marocains en 2013. Le développement des hybrides aux dépens du kif a quant à lui pu être constaté au gré des parcelles visitées ou observées à distance, ce dont les noms vernaculaires prêtés aux différents hybrides ainsi que l'évolution de ceux donnés au kif semblent témoigner (entretiens avec des cultivateurs marocains). Alors qu'avant l'arrivée des hybrides le kif était appelé *naanaa* (menthe) et *aachba* (tige, branche) [7], il est désormais connu sous des noms affirmant son origine locale : *beldiya* (de l'arabe bled, pays, région, localité), *maghribiya* (la « marocaine »), *aadiya* (normale, régulière), ou encore *kdima dyalna* (l'ancienne, la nôtre). Les hybrides, quant à eux, sont désignés par des noms mettant l'accent sur leur caractère allochtone : par exemple *gaouriya* (l'« européenne », en argot marocain) et *romiya* (littéralement la « romaine », et par extension l'« étrangère »). La variété dite « pakistanaise » est appelée *pakistana* et il est aussi fait mention de la *jamaicana*, de la *mexicana*, de la *marijuana*, de l'*avocat* et de la *hajala* (la « veuve » : une variété féminisée). La variété la plus répandue en 2013 porte le nom de *khardala*, littéralement le « mélange », le « panachage ». Mais elle est aussi appelée *berraniya*, l'« étrangère ». Malgré son aspect de *sativa* qui la fait ressembler au kif, ses qualités, telles que décrites par les cultivateurs, relèvent davantage d'une *indica* : elle est dense et trapue (*maamra* ou *ghlida*) et le goût et l'effet de sa résine sont loin de faire l'unanimité. Ses effets appellent parfois le qualificatif *tatkherdel* (« qui rend fou »). La *khardala* semble avoir remplacé la « pakistanaise », une variété à dominante *indica* introuvable en 2013 puisque abandonnée rapidement après son introduction dans le Rif pour cause de rendements décevants (les rendements en question n'ont pas pu être précisés). Certains cultivateurs estiment que la *khardala* sera bientôt remplacée par la *gaouriya*, une variété d'aspect clairement *indica* : petite, large et censée permettre des rendements élevés d'une résine forte en THC.

Des rendements en hausse

D'après les dires des cultivateurs, la *khardala*, l'hybride le plus fréquemment rencontré dans le Rif en 2013, permettrait de récolter jusqu'à 7 kilos de résine la première année et, si les graines produites sont semées, 5 kilos la deuxième année et 3 kilos la troisième année, lorsque de nouvelles semences doivent être achetées. De tels rendements correspondent à des taux annuels d'extraction de résine de 7 %, 5 %, et 3 % : donc de 5 % en moyenne sur la période de trois années considérée. De tels taux sont de loin supérieurs à ceux permis par la culture du kif qui, d'après les enquêtes menées par l'ONUUDC au milieu des années 2000, permettait d'extraire 2,8 % de résine en 2004 et seulement 2 % en 2005 (méthode d'estimation des rendements révisée par l'ONUUDC). Les données de l'ONUUDC corroborent celles du botaniste Robert C. Clarke qui rapporte que, en 1987, 4 personnes expérimentées pouvaient

en environ dix heures extraire entre 2,25 % et 4,25 % de résine (selon la qualité recherchée) à partir de 200 kilogrammes de kif [5]. La culture de la *khardala* et d'autres hybrides permettrait ainsi de multiplier les rendements en résine par deux ou trois en moyenne sur une période de trois ans (précision relative des estimations des rendements du kif par l'ONUUDC et de celles de la *khardala* par les producteurs).

Dès lors, l'incohérence qui semble exister entre la production extrapolée sur la base des superficies cultivées, d'une part, et la production estimée au regard des saisies internationales, d'autre part, pourrait donc bien s'expliquer par le recours croissant aux hybrides dans le Rif. Certes, il conviendrait de pouvoir évaluer le plus précisément possible les superficies cultivées en hybrides et les rendements exacts de ces derniers. Si les

14. <http://www.strainhunters.com/> (page visitée le 1^{er} octobre 2013).

observations menées en 2013 dans le Rif permettent d'ores et déjà d'affirmer que les hybrides ont largement remplacé le kif dans une grande partie de la région, selon les dernières informations récoltées en 2014, dans certains villages de l'espace historique de culture, les sols épuisés par des années de surexploitation liée à la culture de cannabis n'ont pas donné les rendements escomptés avec les nouvelles variétés hybrides de cannabis.

Impacts en termes écologiques et sociaux

Le recours à une culture d'hybrides aux rendements élevés et la production consécutive d'un haschich aux taux de THC accrus sont passés inaperçus. Les rapports mondiaux de l'ONUDC n'ont pas fait mention d'un phénomène pourtant majeur et leur dernier rapport, publié en 2014, fait même l'impasse complète sur la question de la production de cannabis au Maroc. Le rapport annuel du département d'État des États-Unis consacré aux drogues dans le monde n'a lui non plus pas encore mentionné les changements en cours au Maroc [17].

Le fait que les développements récents de la production de haschich marocain soient ignorés pose problème dès lors que la situation écologique et économique du Rif est plus que jamais d'actualité. L'impact écologique de la culture des hybrides est en effet encore plus important que celui, déjà conséquent, de la culture du kif : outre l'épuisement et la pollution des sols, aggravés par les hybrides gourmands en intrants chimiques, ce sont les ressources en eau de la région que la culture des hybrides risque d'épuiser rapidement. L'irrigation impérative des hybrides contraint en effet les agriculteurs à puiser en profondeur dans les nappes souterraines, les forages de puits d'une centaine de mètres de profondeur se multipliant rapidement dans la région. Ces nouvelles pratiques ont d'ailleurs accentué les tensions locales, la rareté de l'eau

Culture de cannabis dans le Rif (variété kif désormais aussi appelée *beldiya*), Maroc.



© Pierre-Arnaud Chauvy

provoquant parfois des conflits entre cultivateurs de cannabis. Les petits cultivateurs, qui n'ont pas les moyens d'utiliser des techniques d'irrigation plus performantes, sont en effet excédés par la surexploitation des réserves d'eaux souterraines et de surface par les grands cultivateurs.

Si le coût de la culture des hybrides n'est pas connu, celui de la production du haschich ne l'est pas non plus, qu'il s'agisse de la résine produite à partir du kif ou de celle produite à partir des hybrides. Compte tenu des achats de semences étrangères, du recours à l'irrigation (puits, pompes, tuyaux, arroseurs) et aux engrais, le coût de production du nouveau haschich est à n'en pas douter largement supérieur à celui de la résine traditionnelle. Il est possible et même probable que les marges des cultivateurs de cannabis et des producteurs de haschich aient augmenté lors du passage aux hybrides, mais le fait que les revenus nets des uns et des autres ne soient pas connus interdit d'estimer la compétitivité d'une quelconque alternative économique à l'industrie du cannabis, agricole ou pas.

Le fait que la production d'une résine de nouvelle génération soit ignorée est d'autant plus problématique que les programmes de développement alternatif ont échoué dans la région [7], et pas seulement ceux qui se sont révélés contreproductifs [18]. C'est

dans ce contexte que le pilier II du Plan Maroc vert (2012-2016), élaboré par le ministère de l'Agriculture, consacre 68 millions d'euros à des projets de développement agricole dans le nord du Maroc, sans qu'aucune étude ait été menée sur la nouvelle économie du haschich. Mettre en œuvre un programme de développement de cette envergure dans une région en partie livrée à la monoculture du cannabis sans disposer de données fiables et récentes sur l'économie qu'elle engendre est problématique. Le futur du Rif et des centaines de milliers de personnes qui vivent encore probablement de l'économie du haschich reste pour le moins incertain, tant du point de vue écologique qu'économique et social. En effet, alors que les provinces situées autour de l'espace originel de culture de cannabis (Tanger, Tétouan, Chefchaouen, Taounate, Taza, etc.) semblent profiter de projets de développement, ce même espace reste encore marginalisé et sous-développé.

Débat autour d'une légalisation du kif ?

Légaliser la culture de cannabis pour des usages textiles et pharmaceutiques ne devrait pas apporter de

solutions au sous-développement du Rif. La légalisation a été proposée publiquement par un collectif d'acteurs de la société civile marocaine en avril 2008.

Très vite, la question de la légalisation a été récupérée par des acteurs politiques et a connu certains temps forts dans la presse nationale et étrangère. Deux projets ont été déposés au parlement, l'un en décembre 2013 par le parti de l'Istiqlal¹⁵ et l'autre en janvier 2014 par le Parti Authenticité et Modernité (PAM)¹⁶ [19]. Les questions économiques évidentes qu'un tel projet soulève (quel marché, quel prix, quelle concurrence internationale) s'ajoutent là encore au fait que la substitution d'hybrides au kif a été largement passée sous silence pendant les débats. En outre, le fait que le haschich est la drogue illégale (hors alcool dont la vente est interdite aux Marocains musulmans) la plus consommée au Maroc [20] et que la substitution du chanvre tex-

tile au kif (et aux hybrides) poserait le problème de l'approvisionnement des consommateurs marocains, mais aussi européens, n'est pas pris en compte. Par ailleurs, le projet de légalisation, qui n'émane pas des cultivateurs de cannabis, n'a pas réellement remporté leur adhésion.

Les cultivateurs du Rif craignent que la légalisation les desserve et profite à d'autres régions agricoles aux terres nettement plus fertiles et moins accidentées. Ils ont toujours en mémoire la période du protectorat français (1912-1956), lorsque le kif était cultivé à grande échelle dans les plaines de Kenitra et de Marrakech pour la Régie des tabacs et du kif (compagnie multinationale à capitaux français). De surcroît, en 2010, dans la perspective d'une légalisation, une expérimentation de variétés de chanvre industriel à fibres (Santhica 27, Epsilon 68 et Futura 75 : variétés autorisées en Europe, au taux de THC inférieur

à 0,2 %) a été réalisée par l'Institut national de recherche agronomique (marocain) et le Laboratoire de recherches et d'analyses scientifiques et technique de la Gendarmerie royale dans d'autres régions (notamment Agadir et Béni Mellal) [21]. Pour défendre leurs droits, plusieurs associations locales ont créé deux confédérations représentant les cultivateurs dans les pays senhaja et ghomara. Ces deux confédérations se sont réunies en novembre 2014 pour former la Coordination du pays du kif. Selon leurs porte-paroles, seul un développement économique, social, touristique et culturel de la région détournerait progressivement les cultivateurs de la culture de cannabis.

15. Premier parti politique marocain (conservateur) créé en 1934 pour parvenir à l'indépendance du pays.

16. Créé en 2008, de tendance sociale-démocrate.

Bibliographie

1. ONUDC, *Maroc. Enquête sur le cannabis 2003*, Vienne, ONUDC, 2003, 46 pages.
2. UNODC (UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME), *World drug report 2013*, New York, United Nations, 2013, 151 pages.
3. EMCDDA (EUROPEAN MONITORING CENTRE FOR DRUGS AND DRUG ADDICTION), *Cannabis production and markets in Europe*, Luxembourg, Office for Official Publications of the European Communities, coll. « EMCDDA Insights », n° 12, 2012, 268 pages.
4. LABROUSSE A. et ROMERO L., *Rapport sur la situation du cannabis dans le Rif marocain (juin-août 2001)*, Paris, OFDT, 2002, 24 pages.
5. CLARKE R.C., *Hashish!*, Los Angeles, CA, Red Eye Press, 1998, 387 pages.
6. CHOUVY P.A., « Production de cannabis et de haschich au Maroc : contexte et enjeux », *L'Espace politique*, n° 4, 2008, pp. 5-19.
7. AFSAHI K., *Les producteurs de cannabis dans le Rif - Maroc : étude d'une activité économique à risque*. Thèse de doctorat en sciences économiques, université Lille-I, 2009.
8. BELLAKHDAR J., *Hommes et plantes au Maghreb. Éléments pour une méthode en ethnobotanique*, Metz, Plurimondes, 2008, 386 pages.
9. BELLAKHDAR J., *La Pharmacopée marocaine traditionnelle. Médecine arabe ancienne et savoirs populaires*, Paris, Ibis Press, 1997, 764 pages.
10. ANEGAY K., *Introduction et développement des cultures alternatives dans le Rif marocain (phase II)*, Rabat, APDN, 2001.
11. CHOUVY P.A., « L'opium Afghani : 20 ans de suprématie mondiale », *Drogues, enjeux internationaux*, n° 5, 2013, 5 pages.
12. ONUDC, *Maroc. Enquête sur le cannabis 2005 - Rapport préliminaire*, Vienne, ONUDC, 2007, 37 pages.
13. CHOUVY P.-A. et AFSAHI K., « Hashish revival in Morocco », *International Journal of Drug Policy*, Vol.25, n° 3, 2014, pp. 416-423.
14. CADET-TAÏROU A., GANDILHON M., MARTINEZ M. et NÉFAU T., « Substances illicites ou détournées : les tendances récentes (2013-2014) », *Tendances*, n° 96, 2014, 6 pages.
15. UNODC, *World drug report 2011*, New York, United Nations, 2012, 307 pages.
16. BELLAKHDAR J., *Le Maghreb à travers ses plantes. Plantes, productions végétales et traditions au Maghreb*, Casablanca, Le Fennec, 2003, 198 pages.
17. BUREAU OF INTERNATIONAL NARCOTICS AND LAW ENFORCEMENT AFFAIRS, 2012 *International narcotics control strategy report*, Washington, DC, U.S. Department of State, 2012, 667 pages.
18. BOUJROUF S., « La montagne dans la politique d'aménagement du territoire au Maroc », *Revue de géographie alpine*, n° 4, 1996, pp. 37-50.
19. MOUNA K. et AFSAHI K., « Le cannabis, du jeu politique local à la scène nationale », dans DUPRET B. et al., *Le Maroc au présent*, Paris, Actes Sud, à paraître.
20. EL OMARI F. et TOUFIQ J., « Le cannabis au Maroc : historique et épidémiologie », dans STREEL E. et CHINET L., *Cannabis : approches thérapeutiques contemporaines*, Bruxelles, De Boeck, 2008, pp. 137-146.
21. STAMBOULI H., EL BOURI A., BOUAYOUN T., EL KARNI N., NACIRI Z., JOHAR A., SAOURA A. et SAIDI S., « Expérimentation de la culture de chanvre industriel à fibres au Maroc », *Annales de toxicologie analytique*, Vol. 23, n° 1, 2011, pp. 15-20.

Dans ce livre hybride, à la fois roman et enquête, l'auteur, spécialiste du crime organisé, revient sur l'assassinat du juge Michel, survenu à Marseille en 1981. Ce fait divers avait fortement marqué les esprits à l'époque par son caractère exceptionnel dans l'histoire criminelle française, les relations entre le « milieu » et l'État reposant sur une sorte de pacte tacite relatif à l'impunité des juges et des policiers. Si les deux assassins de Pierre Michel ont été retrouvés, jugés et condamnés, la question portant sur l'identité des commanditaires et les véritables motifs de l'exécution demeurent aujourd'hui encore ouverte. L'auteur développe ses propres hypothèses sur les maîtres d'œuvre de cette affaire dans laquelle on retrouverait à la fois le grand banditisme, impliqué notamment dans la production et le trafic d'héroïne, et les milieux liés au Service d'action civique (SAC), lequel était le service d'ordre du mouvement gaulliste depuis la guerre d'Algérie. Pour Thierry Colombié, les intérêts de ces deux groupes, qui entretenaient de longue date des relations quasi organiques via des appartenances croisées, se seraient rencontrés. D'un côté, il se serait agi pour les uns de faire payer au juge les succès rencontrés à l'époque dans le démantèlement des laboratoires de production d'héroïne, tandis que les autres, dans le contexte politique tendu de l'époque, auraient souhaité par cet assassinat mettre en place une stratégie de la tension, sur le modèle de l'Italie, visant à déstabiliser le nouveau pouvoir issu de l'alternance de 1981. Quoi qu'il en soit, que l'on suive ou non les pistes défrichées par l'auteur, il est indéniable que la mort du juge Michel a marqué un tournant dans l'histoire marseillaise des relations troubles entre les milieux politiques et criminels avec la fin définitive du cycle de la *French connection* et la dissolution du SAC.

Le démantèlement au début des années 1980 des dernières bandes liées au trafic d'héroïne n'a pas signifié la fin des trafics de drogues à Marseille. Alors que les laboratoires d'héroïne se déplaçaient en Sicile, une autre économie de la drogue, cette fois liée à la résine de cannabis, allait progressivement se mettre en place au cours de la décennie suivante dans la cité phocéenne. Pour répondre au développement important de la demande, une offre portée par des acteurs en grande partie différents du milieu italo-corse traditionnel s'organise dès lors et s'enracine notamment dans les quartiers nord de la ville. C'est cette réalité que Philippe Pujol, journaliste, se propose de décrire dans ce livre.

Celui-ci rassemble les articles publiés dans le quotidien *La Marseillaise* au cours des années 2012 et 2013 (et pour lesquels il a reçu en 2014 le prix Albert-Londres) dans un contexte marqué par l'augmentation des règlements de comptes liés en partie aux rivalités entre bandes pour le contrôle de cette économie. L'intérêt de cette investigation, aux antipodes du sensationnalisme facile attaché à ces sujets, réside dans la démarche de l'auteur, qui est allé directement sur le terrain à la rencontre des différents acteurs du trafic et de leurs victimes menant une enquête presque ethnographique. En une trentaine de courts chapitres, entrecoupés d'entretiens avec des spécialistes (sociologues, économistes, élus, etc.) qui permettent d'éclairer les choses, Philippe Pujol dresse une galerie de portraits singuliers qui dessinent un monde marqué par une sorte de néolibéralisme d'en bas, avide, dans un contexte économique sinistré, d'ascension sociale rapide. Du guetteur (« chouffeur ») au revendeur (« charbonneur ») en passant par les nourrices, le journaliste s'attarde notamment sur les petites mains du trafic marseillais en n'occultant aucune des dimensions les plus cruelles de leur existence, notamment le peu de cas accordé à la vie humaine. À Marseille, aujourd'hui, les liquidations physiques ne sont plus le monopole du vieux « milieu » corse et sicilien. Les tueurs se recrutent de plus en plus dans ce vivier de surnuméraires que sont les cités de Marseille où la prise d'un « plan » de revente, un problème de dette non réglée, voire les transgressions des codes du « respect » peuvent conduire à la mort.

Cependant, le quotidien dans ces quartiers ne saurait se résumer à la succession des règlements de compte et des descentes de la police. L'auteur montre aussi que la réalité des trafics n'a pas réussi à tuer les réflexes de solidarité entre les habitants, entre les familles, que ce soit par exemple pour éviter que les plus jeunes ne tombent dans le deal ou empêcher, comme dans la cité de la Simiane, qu'un point de revente ne s'installe. Des traditions collectives sur lesquelles, selon Philippe Pujol, les pouvoirs politiques locaux seraient bien inspirés de s'appuyer pour construire une alternative tranchant avec le clientélisme en vigueur.

Michel Gandilhon



Thierry Colombié

La mort du juge Michel, contre-enquête sur la mort d'un incorruptible

Éditions La Martinière 2014



Philippe Pujol

French deconnection Au coeur des trafics

Coédition Robert Laffont / Wildproject 2014

À signaler

Drogues, enjeux internationaux signale quelques rapports et publications récents en relation avec la question de l'offre de drogues.

Ouvrages

ALVAREZ (C.), *Les Petits Cultivateurs de coca et de pavot en Colombie, entre illusion et misère*, L'Harmattan, 2014.

Cet ouvrage est tiré d'une thèse de doctorat fondée sur des entretiens ethnographiques, réalisés au début des années 2000, avec des petits paysans colombiens impliqués dans diverses cultures illicites dans les départements du sud-ouest de la Colombie (Nariño, Putumayo, Huila et Caquetá). A partir de cette parole paysanne, le livre dresse un état des lieux de la situation subjective et objective des acteurs situés au bas de l'échelle du trafic de cocaïne et d'héroïne.

MACCAGLIA (F.), MATARD-BONUCCI (M.-A.), *Atlas des mafias*, Éditions Autrement, Courrier International, 2014.

Troisième édition d'un atlas consacré au crime organisé (acteurs, trafics, marchés). Une édition considérablement enrichie depuis la première, parue en 2012, avec une place importante consacrée à la question du trafic de drogues, avec notamment un chapitre consacré au deal de drogues à Marseille.

Articles

VASQUEZ-LEZAMA (P.), WEINBERGER (D.), « Le paradoxe sécuritaire vénézuélien » in *Cahiers de la Sécurité et de la justice*, n° 27-28, 2014.

Les deux auteurs dressent un bilan de la situation alarmante du Venezuela en matière de sécurité en mettant en évidence la dimension à la fois institutionnelle du phénomène (faiblesse historique de l'État et limites de la politique « bolivarienne ») et conjoncturelle liée aux déplacements des phénomènes criminels venus notamment de Colombie, qui font du pays un épice de trafic régional de cocaïne.

Rapports

Amnesty international, *A land title is not enough, ensuring sustainable restitution in Colombia*, London, 2014.

Alors que la question agraire est au cœur des négociations de paix entre les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie) et le gouvernement de Juan Manuel Santos, ce rapport souligne les échecs de la politique de restitution des terres dérobées aux paysans dans les années 1990 et 2000 par les paramilitaires, du fait notamment de la persistance de la violence engendrée par les acteurs les plus impliqués dans le trafic de drogues.

EMCDDA, *The Internet and Drug Markets*, Lisbonne, 2015

[Résumé téléchargeable](#) d'un rapport de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies à sortir au premier semestre 2015 sur les questions posées par l'émergence d'Internet comme nouveau vecteur de la circulation des drogues.

DROGUES, ENJEUX INTERNATIONAUX

Directeur de la publication : François Beck (OFDT)

Coordination rédactionnelle : Michel Gandilhon (OFDT), Julie-Émilie Adès (OFDT)

Comité de rédaction : Laurent Laniel (OEDT), Matthieu Pittaco (OCRTIS),

Stéphane Quéré (DRMCC/Paris-II), David Weinberger (INHESJ)

Documentation : Isabelle Michot, Anne de l'Épervier

Infographiste : Frédérique Million

Crédits photographiques - © Pierre-Arnaud Chouvy, © Fred Goldstein, Samuel Maissonnier, Orlando Bellini (Fotolia.com) et Frédérique Million (OFDT)



Observatoire français des drogues et des toxicomanies

3, avenue du Stade-de-France
93218 Saint-Denis-La-Plaine cedex
Tél. : 01 41 62 77 16
Fax : 01 41 62 77 00
e-mail : ofdt@ofdt.fr